

CASE II

Lettre d'information

Printemps 2023 / #5



Financé par
l'Union européenne

Éditorial

Bienvenue sur la lettre d'information du projet CASE II – un projet financé par l'Union européenne et mis en œuvre par la CEAC.

Le premier trimestre 2023 a été une période très chargée pour le projet, avec dix activités réalisées au profit de 15 États partenaires. Outre ce volume considérable, ce trimestre se distingue également par plusieurs faits remarquables.

Tout d'abord, je suis ravi d'annoncer que les États partenaires d'Asie ont enfin commencé à bénéficier d'activités, à travers une formation multilatérale au Kazakhstan sur le thème des Bonnes pratiques pour les auditeurs nationaux, Niveau 1. Les États partenaires d'Asie centrale ont également contribué à sa réalisation en mettant à disposition des experts pour soutenir cette formation. Ce premier engagement fructueux avec les États partenaires asiatiques est un début très encourageant, et nous attendons avec impatience les multiples événements planifiés en Asie pour le reste de l'année.

En outre, ce trimestre a également vu le renforcement de la capacité du projet à proposer des formations dans des langues autres que l'anglais. Pour répondre aux besoins de nos nouveaux États partenaires d'Asie centrale, nous avons ajouté le russe à la liste des langues de prestation du projet. La capacité du projet à proposer des activités en français sera renforcée par le recrutement d'un expert francophone en sûreté aérienne, qui a rejoint l'équipe le 3 avril. De plus, le partenariat renouvelé entre CASE II et l'ANAC portugaise a progressé au début de l'année et les États partenaires lusophones continueront à bénéficier d'activités dans les mois à venir.

Cette diversification linguistique est en partie due à des ajouts nombreux et appréciés de nos États partenaires. Sur les 15 États partenaires qui ont bénéficié d'activités de formation pendant ce premier trimestre de 2023, 11 l'ont fait pour la première fois. Ces nouveaux États partenaires, qui couvrent toutes les régions ciblées par le Projet CASE II sont : l'Angola, l'Irak, le Kazakhstan, le Kirghizstan, la Libye, Madagascar, le Mozambique, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan, le Yémen et la Zambie. L'équipe se réjouit de développer des relations professionnelles constructives avec chacun d'eux, et bien d'autres encore à l'avenir.

Pour ce qui est de l'avenir, un événement récent aura un impact significatif sur la mise en œuvre du Projet : la signature de l'avenant au contrat du Projet en février, prolongeant sa durée de mise en œuvre jusqu'en novembre 2024.

Tous ces développements et ces réalisations constituent un début d'année très encourageant et l'équipe attend avec impatience les saisons estivale puis automnale à venir.



Gunnar Ljungberg

**Point focal de la CEAC
pour la sûreté**

**Directeur de l'aviation
civile et maritime de
Agence suédoise des
transports**

Activités réalisées

Les dix activités menées au cours de cette période étaient des activités de formation dans le pays, au profit de 140 participants provenant de 15 États partenaires. Ci-dessous figure la répartition par thème :

- *Bonnes pratiques dans l'évaluation des risques*: trois activités sur site (au profit du Ghana, de l'Irak, de la Libye, du Yémen, et de la Zambie);
- *Bonnes pratiques pour les auditeurs nationaux, Niveau 1* : une activité sur site (au profit du Kazakhstan, du Kirghizstan, de l'Ouzbékistan, et du Tadjikistan);
- *Bonnes pratiques pour les auditeurs nationaux, Niveau 2* : une activité sur site (Angola);
- *Bonnes Pratiques en matière de tests dissimulés*: une activité sur site (Mozambique) ;
- *Formation des évaluateurs de la sûreté côté ville* : une activité sur site (Gambie) ;
- *Appui technique à la lutte contre les MANPADS et autres armes d'infanterie* : trois activités réalisées sur site (au profit du Bénin, du Gabon, et de Madagascar).

Dans chaque cas, l'équipe a eu le plaisir de recevoir des retours positifs des participants et des États partenaires respectifs. Parmi ces dix activités, cinq se sont particulièrement distinguées et sont décrites ci-après.

Bonnes pratiques dans l'évaluation des risques

**16 – 18 janvier 2023,
Rabat, Maroc**

Pour la première activité de renforcement des capacités cette année, douze participants et deux experts de l'équipe CASE II ont été accueillis par l'Organisation arabe de l'aviation civile (OAAC à son siège de Rabat, autre signe des excellentes relations entre l'OAAC et la CEAC.

Les participants étaient des professionnels de sûreté aérienne issus des autorités de l'aviation civile d'Irak, de Libye, et du Yémen, qui participaient pour la première fois à une activité de formation CASE II. Quatre participants de chaque État partenaire se sont réunis et, pour faciliter la compréhension de tous les participants, les présentations ont été réalisées en arabe et en anglais.

Le Directeur général de l'OAAC et l'expert de la navigation et la sûreté aérienne étaient présents aux cérémonies d'ouverture et de clôture et ont salué le rôle joué par la CEAC et le projet CASE II dans le renforcement de la sûreté aérienne.



Photo de groupe dans le jardin du siège marocain de l'OAAC – 18 janvier

Appui à la lutte contre les MANPADS, Phase III

**13 – 17 février 2023,
Libreville, Gabon**

C'est avec grand plaisir que l'équipe du Projet annonce l'achèvement du programme de mentorat en trois phases d'appui contre les MANPADS et d'autres armes d'infanterie par le Gabon !

Au nom du projet CASE II, trois experts de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) ont réalisé la troisième et dernière phase du programme à un groupe de 20 participants primo-formateurs composé de personnels des forces armées, des services de renseignement et de sûreté, et d'agences civiles responsables de la sûreté des aéroports. Cette phase est intervenue près d'un an après la deuxième phase en avril 2022 et les participants et leurs organisations respectives ont depuis collaboré à l'élaboration d'un rapport d'évaluation approfondie des risques aux alentours de l'aéroport.

À l'examen des résultats de cette évaluation, les experts de la DGAC ont indiqué que les solides progrès réalisés depuis la dernière phase

témoignaient d'une communication et d'une coordination très efficaces entre les différents services de sûreté. De plus, il a été reconnu que les autorités gabonaises possèdent désormais toutes les connaissances et compétences nécessaires pour être pleinement autonomes dans ce domaine de la sûreté.

L'équipe CASE II remercie l'ANAC du Gabon pour sa coopération, se réjouit de continuer à travailler ensemble et lui souhaite beaucoup de succès dans la mise en œuvre des connaissances qu'elle a acquises au cours de cette activité de mentorat.



Photo de groupe des experts de la DGAC avec les participants – 17 février

Appui à la lutte contre les MANPADS, Phase II

**6 – 17 mars 2023,
Antananarivo, Madagascar**

La première activité dans le cadre du projet CASE II a été réalisée à Madagascar. Au nom du Projet CASE II, trois experts de la DGAC française se sont rendus à Antananarivo pour partager leur expertise sur les bonnes pratiques visant à sécuriser l'aviation civile malgache face à la menace des MANPADS.



Les participants et les experts lors de la cérémonie de clôture – 17 mars

Issus de plusieurs organisations militaires et civiles responsables de la sûreté des aéroports, les 20 participants ont effectué des missions de reconnaissance autour du périmètre de l'aéroport, accompagnés des experts de la DGAC, afin d'identifier les lieux particulièrement vulnérables. Ils ont également été sensibilisés aux bonnes pratiques consistant à recueillir et consolider les renseignements sur les menaces, afin qu'elles soient le plus utiles possibles pour prendre des mesures préventives.

La cérémonie de clôture s'est déroulée en présence du Directeur général de l'Aviation Civile de Madagascar (ACM) qui s'est adressé aux participants et aux experts et a souligné sa détermination à poursuivre le nouveau partenariat avec CASE II pour sécuriser l'aviation civile malgache contre la menace terroriste.

L'équipe se réjouit de poursuivre cette collaboration avec l'ACM et d'accompagner les autorités malgaches dans leur lutte contre le terrorisme.

Bonnes pratiques pour les auditeurs nationaux, Niveau 1

**13 – 17 mars 2023,
Almaty, Kazakhstan**

Cette activité a constitué une étape importante dans la mise en œuvre du projet, étant la première à se dérouler dans un État partenaire asiatique et la première à être dispensée en langue russe.

Onze participants du Kazakhstan, du Kirghizstan, du Tadjikistan, et de l'Ouzbékistan se sont réunis à l'Académie de l'aviation du Kazakhstan à Almaty. La formation a été assurée par un expert de l'équipe CASE II et un expert détaché par l'Administration de l'aviation du Kazakhstan. Les échanges entre les experts et participants ont été animés et productifs tout au long de l'activité.

Le dernier jour, le directeur du centre régional d'entraînement de l'OACI a assisté à la cérémonie de clôture et a exprimé sa profonde reconnaissance

pour les activités du projet, en particulier maintenant qu'elles s'étendent à l'Asie centrale. L'équipe du projet remercie les représentants du Kazakhstan, du Kirghizstan, de l'Ouzbékistan, et du Tadjikistan pour leur engagement enthousiaste et se réjouit des multiples activités planifiées dans



Les participants pendant la formation – 13 mars

Bonnes pratiques dans l'évaluation des risques

**13 – 15 mars 2023,
Lusaka, Zambie**

La Zambie est l'un des États partenaires à bénéficier pour la première d'activités de formation dans le cadre du projet CASE II, avec 12 participants de l'Autorité de l'aviation civile de Zambie (ZCAA), de la *Zambia Airports*

Company Ltd., et du Service de police de Zambie qui ont assisté à cette formation de trois jours.

La formation a été dispensée par un expert de l'équipe de projet CASE II et un expert détaché de l'Autorité de l'aviation civile d'Albanie, ayant déjà contribué par le passé à des activités du projet. Les participants se sont montrés enthousiastes et désireux d'échanger sur le thème de l'évaluation des risques, créant ainsi un environnement d'apprentissage dynamique et positif.

Le Directeur général de la ZCAA s'est adressé aux participants et aux experts le deuxième jour de l'activité et lors de la cérémonie de clôture, exprimant à chaque fois la gratitude du ZCAA envers la CEAC et le projet CASE II. Les participants et lui-même ont exprimé le souhait que le projet propose davantage de formations, et l'équipe est très heureuse d'annoncer que CASE II réalisera une autre activité de formation en Zambie cette année, sur les bonnes pratiques en matière de tests dissimulés.



L'experte de l'équipe CASE II avec les participants pendant la formation – 13 mars

Partenariat avec l'ANAC portugaise

A la suite du bon déroulement de l'activité *Bonnes pratiques pour les auditeurs nationaux, Niveau 1*, en Guinée Bissau en décembre 2022, le partenariat avec l'*Autoridade nacional da aviação civil* (ANAC) portugaise prend de l'ampleur.

Grâce aux contributions de l'ANAC, le projet a pu soutenir la mise en œuvre d'activités dans deux États partenaires lusophones qui n'avaient bénéficié auparavant d'aucune activité sur site. *Bonnes pratiques pour les auditeurs nationaux, Niveau 2*, se déroula au profit de l'autorité de l'aviation civile de l'Angola, et *Bonnes pratiques en matière de*

tests dissimulés au profit de l'autorité de l'aviation civile du Mozambique, respectivement en janvier et février.

Les activités se sont bien déroulées et ont reçu un accueil chaleureux et des retours positifs tant de la part des participants que des autorités nationales.

La CEAC est reconnaissante à l'ANAC portugaise pour sa contribution continue et croissante à la mise en œuvre du Projet, et se réjouit des multiples activités planifiées dans les États partenaires lusophone pour l'année à venir.



Les experts et les participants en visite aux facilités de l'aéroport de Luanda – 25 janvier



Un expert de l'ANAC portugaise en formation avec les participants de Mozambique – 13 février

Extension de la durée du projet

L'équipe de projet est très heureuse d'annoncer que la Commission européenne et le président de la CEAC ont signé un avenant au contrat CASE II en février, prolongeant ainsi la durée de mise en œuvre du projet de 12 mois, jusqu'au 30 novembre 2024.

Les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 ayant considérablement ralenti la mise en œuvre du projet, cette année supplémentaire permettra à l'équipe de disposer du temps nécessaire pour atteindre ses objectifs et soutenir les États partenaires dans les trois régions cibles dans la mesure envisagée lors du lancement du projet.

Nouveau membre au sein de l'équipe CASE II

L'équipe CASE II est très heureuse d'accueillir un nouveau membre, Mickaël Terosier.



Avant de rejoindre la CEAC le 3 avril 2023, Mickaël a occupé plusieurs postes en France, notamment celui d'adjoint au chef de département de la sécurité à l'état-major gendarmerie des transports aériens, d'auditeur de la sûreté aérienne pour la Direction générale de l'aviation civile, et d'instructeur à l'École nationale de l'aviation civile, l'un des centres de formation de l'Organisation internationale de l'aviation civile.

Durant sa carrière, il s'est concentré sur tous les aspects de la sûreté aérienne qu'il s'agisse du développement, du suivi ou de l'enseignement des réglementations nationales, européennes et internationales en matière de sûreté aérienne. Spécialiste dans le domaine de la sûreté aérienne, Mickaël a partagé son expertise technique en France et dans plus de 15 pays en Europe, en Afrique de l'Ouest et au Moyen Orient.

L'équipe se réjouit de travailler avec Mickaël et de ses contributions à la dynamique du Projet. En particulier, l'équipe est très enthousiaste à l'idée d'être en mesure de proposer davantage d'activités aux États partenaires francophones grâce à son expérience. Nous lui souhaitons bonne chance pour son avenir parmi nous !